

NECROLOGIE

Le 3 février dernier, le doyen de notre village, Monsieur Jacques ROBERT, nous a quittés à l'âge de 93 ans. Son attachement au village et à la valorisation de son patrimoine était sans faille comme le démontrent ses derniers engagements pour la sauvegarde de notre église. Nous renouvelons nos sincères condoléances aux membres de sa famille, de même qu'à ceux de la famille de Monsieur Bruno GIGOT, décédé brutalement à 72 ans, le 13 mars dernier.

Gérard TOURNIER



CIVISME

Merci de prêter attention à notre environnement. Pour les personnes propriétaires d'animaux et en particulier de chiens, nous rappelons que la campagne environnante est suffisamment proche pour éviter que vos animaux ne fassent leurs besoins dans les rues du village. Par respect pour vos voisins, si tel est le cas, merci de penser à ramasser leurs déjections. Tout le monde vous en sera reconnaissant et de plus cela contribuera à conserver un village propre.

Martine DUBOIS



EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES

Le dimanche 16 juin prochain, l'Association des Tacots Bacots de Bois le Roi, dont deux administrés sont membres, Anouk VAN et Christophe MARCHAND, organise une exposition de véhicules anciens qui seront stationnés à partir de la fin de matinée, Place du Village et rue du Pilon.

Pour l'occasion les membres de l'association pique-niqueront sous les ombrages du parvis de la Mairie et tous ceux qui le souhaitent sont cordialement invités à se joindre à eux en apportant leurs victuailles. Les tables et bancs seront fournis par l'ALM et la Mairie quant à elle assurera l'apéritif et le partage du verre de l'amitié.

Merci de votre participation. M.D.



FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET

N'oubliez pas les festivités des 13 et 14 juillet prochain. Le 13 au soir la traditionnelle soirée festive de l'A.L.M. Le 14 au matin la cérémonie républicaine de la municipalité. Le programme détaillé vous sera distribué en temps voulu.

Directeur de la publication : Patrick Jacques
Rédacteur en chef : Martine Dubois
Équipe rédactionnelle : Martine Dubois, Marie Hélène Blanchet, Gérard Tournier, Bernard Creton.
Maquettistes : Paul & Jean-Paul Mauduit
Crédits photos : Mairie de Montmachoux
PJM : mairie.montmachoux@gmail.com

Des Michaomontois(es) se réunissent chaque mardi à partir de 14 heures 30 à la salle communale. C'est dans la bonne humeur qu'on y joue à la belote, au rami, au rumikub, aux 1000 bornes etc... Tout est possible ! Le Club du mardi (ALM) est ouvert à tous, et toutes les personnes qui le souhaitent sont les bienvenues.

Marie-Thérèse PICOT

LE CLUB DU MARDI



PJM
n° 43
24.920 euros
Compteur de la souscription publique

LE PETIT JOURNAL DE MONTMACHOUX

Mai 2019

LE MOT DU MAIRE :

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil municipal a approuvé par délibération le budget 2019 le 4 avril dernier.

Je vous renvoie à ce titre à l'article de mon précieux collaborateur, Thierry KERMARREC, concernant la synthèse des données comptables et financières de la commune. Point important pour chacun de nous, le Conseil a décidé une nouvelle fois de maintenir au même niveau les taux d'imposition communaux, au même titre que ceux de notre communauté de communes à l'occasion du vote de son budget le 8 avril dernier.

Deux bonnes nouvelles par conséquent qui n'impactent en rien notre capacité de poursuivre notre politique d'investissements : le déploiement de la téléphonie mobile en cours de réalisation, la réception prochaine des travaux d'enfouissement de réseaux, les nouveaux travaux de la seconde tranche de restauration de notre église à compter de l'année prochaine et ce, malgré et en dépit des écueils sur notre route. (Cf. : article afférent).

Concernant la sécurité routière dans le village et tout particulièrement dans la Grande rue, nous avons installé par nos propres moyens, à la mi-avril, un radar pédagogique à l'entrée du village, côté Esmans, pour contribuer à faire ralentir les automobilistes en les avertissant de leur vitesse réelle et en outre de l'existence d'une très proche zone 30.

Par ailleurs, en accord avec les effectifs de la Brigade de Gendarmerie de LORREZ-LE-BOCAGE, des contrôles de vitesse seront désormais

pratiqués dans la Grande Rue afin de permettre un strict respect de cette zone 30.

C'est à ce titre qu'une première opération a été menée au début du mois de mai à titre préventif pour cette fois à l'exception d'une verbalisation pour vitesse trop excessive.

Je veux espérer que ces différentes mesures seront de nature à obtenir un comportement responsable de l'ensemble des automobilistes qui circulent dans notre village.

Enfin, et pour faire écho à mon propos lors de mon discours de la cérémonie des vœux du 12 janvier dernier, à dix mois maintenant de la fin de ce mandat et dans la perspective de poursuivre le travail accompli, je veux faire appel à toutes celles et tous ceux disposés à s'engager au sein d'une équipe municipale pour participer et contribuer à la mise en valeur de notre beau village.

C'est un engagement certes un peu contraignant mais au combien enrichissant et valorisant et je suis à la disposition de toutes celles et tous ceux désireux de s'informer sur le rôle de conseiller municipal et sur les conditions d'un éventuel engagement.

Par avance merci et bienvenue.

Patrick JACQUES

Compteur de la souscription publique : **24.920 €** soit un gain de 620 € depuis la dernière parution du PJM. Merci une nouvelle fois aux donateurs.

VILLES ET VILLAGES FLEURIES

Le 21 novembre 2018, au Château de Blandy Les Tours, la commune s'est vue décerner par le Jury départemental une distinction pour l'effort de fleurissement de notre village et le bénéfice d'une inscription d'office au concours régional des villes et villages fleuris, compétent pour l'obtention de la 1ère Fleur.

L'inscription a été confirmée et la commune doit adresser pour le 15 juin prochain un dossier documentaire de présentation du village illustré de clichés photographiques des différents lieux de fleurissement, et ce avant le passage dans la commune du jury régional en juillet prochain.

Nous allons donc devoir œuvrer rapidement afin de préparer au mieux cette inspection.

Déjà des initiatives ont vu le jour, tant à titre personnel de la part d'administrés, qu'au titre de la commune (Carricole aux paniers fleuris Grande rue), ce dont on peut se féliciter.

Si vous souhaitez contribuer aux projets de mise en place de massifs floraux, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie et c'est avec grand plaisir que nous accueillerons toutes les bonnes volontés

Toutes les idées seront les bienvenues et l'on peut envisager une petite réunion préparatoire (idées déco, réalisations, plantations).

Par avance merci.



BILAN FINANCIER DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX GRANDE RUE ET RUE DE LA FORTE PENSÉE

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la Grande rue et de la Forte pensée commencés le 12 février 2018 ont pris fin avec la mise en service des deux derniers lampadaires à Leds, le mois dernier. Ce chantier important vient d'être soldé avec le règlement du solde de la part « Eclairage public ».

Le bilan financier de cette opération réalisée en deux tranches, des réseaux Basse Tension (BT), Eclairage public (EP) et Communications électroniques (CE) s'établit comme suit :

De ce reste à charge après subventions SDESM, de 179.357,41€, il convient de déduire le montant de la subvention FER (Fonds d'équipement rural) obtenue du Conseil départemental de Seine-et-Marne, à hauteur de 35% du coût HT de l'enfouissement des communications électroniques, soit 28.569,86 €, d'où un reste à charge communal définitif de 150.787,55 €.

	RÉCAPITULATIF DÉPENSES C TTC	SUBVENTIONS SDESM	RESTE A CHARGE COMMUNE
Etude	3 815,18		3 815,18
Tranche 1	114 152,31	34 996,63	79 155,68
Tranche 2	129 231,31	32 844,76	96 386,55
TOTAL	247 198,80	67 841,39	179 357,41
Tranche 1			
Marché BT	17 284,76	80% pré-déduits	17 284,76
Marché EP	53 276,90	34 996,63	18 280,27
Marché CE	43 590,65	Néant	43 590,65
Tranche 2			
Marché BT	16 089,87	80% pré-déduits	16 089,87
Marché EP	58 778,26	32 844,76	25 933,50
Marché CE	54 363,18	Néant	54 363,18

Relevons que le coût d'enfouissement du réseau des communications électroniques (ORANGE) représente à lui seul, en l'absence de toute subvention de l'opérateur, 65% du reste à charge communal ; montant considérable cependant compensé cette année par le déploiement de la téléphonie mobile dans le village à la charge exclusive de ce même opérateur.

Cette opération d'enfouissement de réseaux contribue grandement à l'embellissement du village et nous avons reçu en Mairie des retours très positifs, y compris de personnes étrangères au village, soulignant en particulier la qualité du nouvel éclairage à Leds mis en service le 23 novembre dernier.

A ce titre, il convient de préciser que MONTMACHOUX a désormais 40% de son parc d'éclairage public à Leds, et qu'il en a résulté, dès décembre 2018, une baisse significative de plus de 40% du coût de la consommation électrique qui va encore être accentuée avec le réemploi à compter de mars dernier de 12 foyers bi-tension qui éclairaient la Grande rue en remplacement des foyers obsolètes des lampadaires des rues de la Petite vallée, de la Brosse Montceaux et de Fresnes ainsi que des chemins de Flagy et de la Mardelle.

BEAUJOLAIS NOUVEAU



Habitude prise, ce fut avec un peu de retard que s'est déroulée le vendredi 23 novembre 2018 la soirée « Beaujolais Nouveau » à la salle communale. Dans une ambiance des plus festive et conviviale, nous avons pu déguster le buffet encore une fois orchestré et préparé de main de maître par Marie-Hélène Blanchet. Chacun a, toujours avec modération, jugé et apprécié selon ses goûts le cru 2018.

Le traditionnel repas des « Aînés » s'est déroulé, pour la deuxième année consécutive, samedi 15 décembre 2018 au Restaurant L'Entre Noues de MONTEREAU pour un moment agréable de détente et de convivialité.

Nous nous sommes retrouvés 45 personnes pour apprécier le succulent repas concocté et servi par la famille JOUX au cours duquel, petite nouveauté, nous avons pu déguster le fameux « trou normand ».

Chacune et chacun s'est vu remettre un cadeau d'accueil qui cette année était un stylo Roller de belle facture. Les personnes n'ayant pu se déplacer pour divers motifs ont bénéficié comme l'an passé d'un colis de Noël et de ce même cadeau. Merci aux participants pour ce moment de partage.
Martine DUBOIS

REPAS DES ANCIENS



DES NOUVELLES DE LA CCPM... SUITE

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie prévus cette année à MONTMACHOUX concerneront la réalisation d'un bicouche rue de Fresnes avant la fin de l'été.

Suite à la non-réception des précédents travaux de voirie réalisés Rues du Libenois et de la Barette au dernier trimestre 2018, ces deux voies seront intégralement reprises simultanément pour corriger toutes les malfaçons constatées.

Par ailleurs, la CCPM a procédé au remplacement des panneaux illisibles d'entrée et de sortie d'agglomération, Route de Bichereau.

POINT SUR LA 2EME TRANCHE DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Rappelons que les nouveaux travaux de restauration de l'église Saint-Martin (Bâtiment inscrit depuis 1926 au monuments historiques) portent sur la nef et la restitution du porche médiéval ainsi que la réfection du mobilier, devant être réalisés sur deux ans, 2020-2021 comme suit :

Action 1 : Eglise St Martin (ISMH) – restauration de la Nef : travaux extérieurs, pour un montant estimé à 277.508,48 € HT.

Action 2 : Eglise St Martin (ISMH) – restauration de la Nef : travaux intérieurs, pour un montant estimé à 173 559.15 € HT

Soit un total de 451.067.63 € HT, une TVA de 90.213.55 € (récupérable N+2) et par conséquent un montant TTC de 541.281.16 €.

Suite à notre transport au siège parisien de la DRAC le 26 avril 2018 et le dépôt de la demande de permis de construire le 21 août suivant, la commune a reçu notification le 7 novembre dernier de l'accord du Conservateur régional des monuments historiques d'Île-de-France pour cette restauration de la nef, assorti cependant d'un refus du rétablissement du porche médiéval.

En accord avec notre architecte, Jacques MOULIN du Cabinet d'architecture 2BDM, j'ai décidé de solliciter l'arbitrage du Ministre de la culture, M. Franck RIESTER, par courrier en date du 28/11/2018, en faisant valoir notre attachement à la restitution de cet ouvrage qui devait en outre permettre de conforter et renforcer la stabilité de la nef et rendre accessible l'église aux personnes à mobilité réduite. Par courrier du 24 décembre 2018, le chef de Cabinet du ministre nous a informés de la saisine de la direction générale des patrimoines chargée d'instruire ce dossier.

Cependant sans nouvelles depuis lors, je viens de relancer Monsieur le Ministre de la culture par un nouveau courrier en date du 15 avril dernier.

Compte tenu de ce point de désaccord j'ai décidé de surseoir jusqu'à présent à la signature du permis de construire mais pour autant la commune a engagé les demandes de subventions auprès de la Région Île-de-France et le département de Seine et Marne au titre du nouveau contrat rural, et de la DRAC Île-de-France, représentante de l'État, par délibérations du Conseil municipal en date du 4 avril dernier.

Sur ce point, la commune est confrontée à un second écueil que je m'emploie également à lever car le contrat rural précité prévoit expressément un plafond de l'ensemble des subventions de 70%, me semble-t-il totalement infondé juridiquement dans le cas d'espèce, puisque l'article L.1111-10 du Code des Collectivités Locales fixe en matière de rénovation de monuments protégés au titre du patrimoine, une participation minimale des communes de 20% et par conséquent des subventions à 80%, voire à un taux supérieur au bénéfice d'une dérogation préfectorale. Je viens par conséquent de saisir les services préfectoraux à ce sujet par l'intermédiaire de Madame la Sous-Préfète de Provins.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce projet communal que le conseil municipal a approuvé à l'unanimité sur les bases cependant d'une participation communale maximale de 20%.

Le Maire

JOURNÉE DISC GOLF



Le dimanche 7 avril, malgré un début de matinée au temps incertain, une soixantaine de parents et enfants étaient présents pour participer au challenge DISC GOLF préparé et organisé par Grégory GANDOUIN animateur sportif au sein de l'entente sportive des communes du Bocage.

La compétition s'est engagée du plus petit au plus grand, avec pour chacune et chacun l'envie de remporter la coupe de la victoire.

En fait personne n'a été perdant puisque chacun est reparti avec sa récompense : médaille, casquette, jeu, T Shirt, etc... Et bien sûr les gagnants se sont vus remettre les coupes destinées à consacrer « LES MEILLEURS ».

Ce fut un super moment pour tous qui s'est terminé, là encore, autour du verre de l'amitié. Merci et félicitations aux participants, aux bénévoles et à l'équipe qui a organisé cette manifestation.

Martine DUBOIS

TELETHON DU 9 DECEMBRE 2018

Grâce à la participation habituelle et infaillible des marcheurs du Bresmont, du CAL, du RBG, des Jeunes Sapeurs-Pompiers, et grâce aux contributions des boulangeries MILLET et HALLEUR de VOULX, et à l'implication des bénévoles de la commune et de la Mairie, nous avons « explosé » nos résultats. MERCI encore aux participants.

Merci aussi à celles et ceux qui ont préparé tous les produits proposés à la dégustation (Café, soupes, vin chaud, quiches, tartes, petits gâteaux de Noël, etc...).

C'est une recette de 680,30 € qui a été réalisée et reversée à l'A.F.M.

Nous espérons vous retrouver, encore plus nombreux, pour la prochaine édition du Téléthon 2019. MD



GALETTE DES ROIS



Le 5 Janvier dernier l'A.L.M. a organisé sa traditionnelle galette des rois pour les anciens du village, qui avaient répondu en nombre à cette invitation.

Cet après-midi festif s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur autour de ces galettes qui ont vu élire rois et reines et qui ont également permis de grignoter quelques friandises.

Félicitations à l'équipe de l'A.L.M. pour la préparation de cette manifestation et l'engagement dont elle fait preuve.

G.Tournier.

CEREMONIE DES VOEUX

La cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil municipal s'est déroulée samedi 12 janvier 2019 dans la toujours trop petite salle communale où nous avons toutefois accueilli un grand nombre d'élus locaux et d'habitants du village.

Après les discours du Maire et du Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, ont été remises les magnifiques compositions florales offertes aux administrés participant au fleurissement pour les remercier de leur implication à l'embellissement du village.

Cette matinée s'est terminée par le verre de l'amitié autour du superbe buffet préparé encore une fois par « MON P'TIT TRAITEUR ». Ce fut une nouvelle fois l'occasion de partager un agréable moment de chaleur et convivialité pour redémarrer cette nouvelle année.

Martine DUBOIS



CEREMONIE F.N.A.C.A

Le 19 mars, comme chaque année, a eu lieu la Commémoration du 19 mars 1962, au titre de la journée Nationale du Souvenir en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts par la délégation de la F.N.A.C.A. où une minute de silence a été respectée à la mémoire des victimes de ces conflits, après la lecture du message national du Secrétaire



LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le 4 avril dernier, le Conseil Municipal s'est réuni pour examiner et adopter les comptes administratifs et de gestion 2018 et le budget de l'exercice 2019.

L'année 2018 s'est soldée par un excédent global de clôture de 98 118,64 €, en très forte baisse par rapport à l'exercice précédent. L'explication est simple et augure d'une gestion saine des finances locales. En effet, en 2018, la commune aura notamment consacré une somme non négligeable de son budget d'investissement aux travaux déjà réglés de l'enfouissement des réseaux : 181 421,71 € (76,01%) ; les subventions perçues ne représentant que 67 841,39 € (31,20 %).

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement demeure stable (119 360,27 € contre 121 258,74 € en 2017). C'est le signe de notre capacité à absorber les pertes de recettes liées aux dotations de l'Etat.

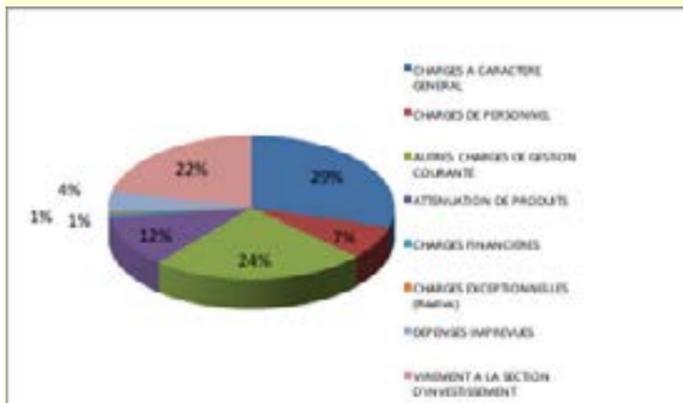
Pour 2019, le Conseil Municipal a maintenu une nouvelle fois les taux de la fiscalité locale au niveau de l'année précédente, et ce, malgré l'évolution à minima des dotations de l'Etat.

L'essentiel de ce budget – outre nos dépenses régaliennes habituelles – est consacré à la deuxième tranche de travaux de réfection de l'Église, dont le coût global est estimé à 541.281 €, financée intégralement par les subventions tirées du contrat rural (avec la Région Ile de France et le Département de Seine-et-Marne), de la DRAC Ile de France (Etat) et l'autofinancement réalisé à partir de notre fonds de roulement.

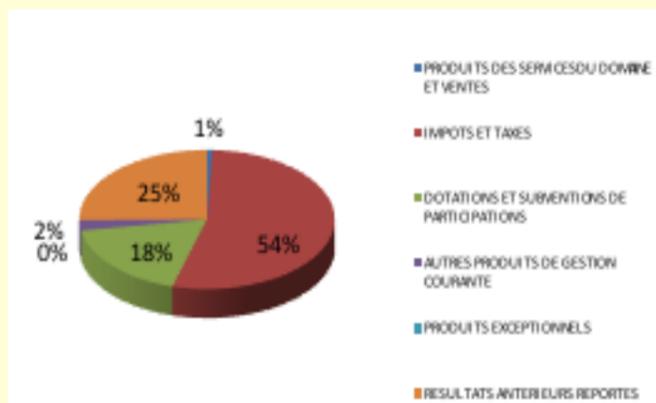
Le recours à l'emprunt sera limité sur une période de 4 ans au maximum et ne portera que sur les avances TVA (récupérable deux ans après le règlement des factures) et sur les acomptes de subventions dont les délais de paiement sont parfois très longs. Du fait de ces prêts relais, la commune n'aura sur cette période que la charge des intérêts à des taux qui sont aujourd'hui au plus bas, oscillant entre 0,45 et 0,65 % selon les formules choisies.

Les graphiques ci-après reprennent les principales données de ce budget 2019. Thierry KERMARREC

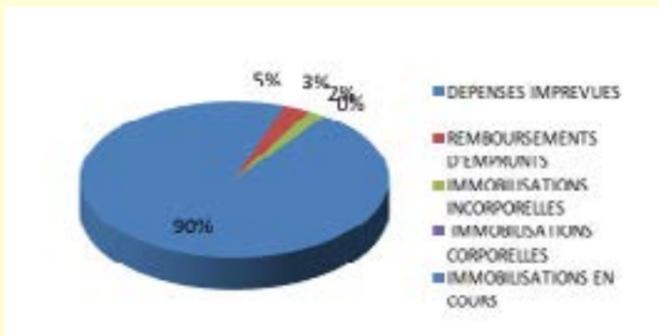
LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



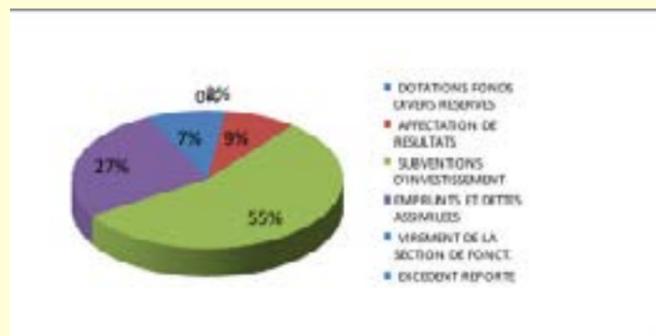
LE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



LES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



DES NOUVELLES DE LA CCPM

BUDGET

La CCPM a adopté son budget 2019 à l'occasion de la réunion du conseil communautaire le 8 avril dernier. Il résulte de ce budget le maintien des taux d'imposition communautaires actuels, à l'exception de celui de la taxe des ordures ménagères en hausse de 5.70 %, à savoir :

- Taxe d'habitation :	2.16 %
- Taxe foncière bâti :	2.00 %
- Taxe foncière non bâti :	4.28 %
- Fiscalité Professionnelle Unique :	26.32 %
- Taux ordures ménagères :	13.35 %

Concernant son budget Assainissement, la CCPM a inscrit pour 2019 une somme de 400.000 € relative à la réfection totale de la station d'épuration de MONTMACHOUX dont les travaux devraient être engagés à compter de la fin de cette année.

A l'occasion d'une réunion avec le bureau SAFEGE le 19 février 2019 à laquelle nous étions conviés, il a été proposé une épuration des eaux usées par filtres plantés de macrophytes (type roseaux) sur le modèle en particulier de la station d'épuration de MISY SUR YONNE.

A ce titre et en raison de volumes importants d'eaux parasites constatées dans notre station à l'occasion des périodes pluvieuses, il a été conseillé par la SAFEGE d'effectuer au préalable une campagne de mesures permettant de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du réseau d'assainissement de la commune sur plusieurs mois. Des solutions efficaces et pérennes seront proposées dans le temps pour la réhabilitation de notre station d'épuration.

Cette campagne de mesures est prévue sur une durée de 6 mois maximum à compter du 20 mai 2019. Par ailleurs, la CCPM va engager prochainement les travaux de raccordement du captage du Port aux Oies à Cannes Écluse jusqu'à la bêche d'Esmans en remplacement du captage d'Esmans qui nous alimente en eau actuellement et dont les analyses mettent en évidence des traces d'un herbicide utilisé auparavant en agriculture, l'atrazine.

A l'occasion de ces travaux, l'interconnexion de l'ensemble des réseaux du territoire CCPM sera renforcée afin d'assurer une sécurité d'approvisionnement en eau des abonnés, y compris par exemple lors d'épisodes de crues des fleuves du territoire.

DEPLOIEMENT DE LA TELEPHONIE MOBILE A MONTMACHOUX



Les travaux tant espérés ont (enfin) débuté le 15 avril dernier avec le tirage d'une ligne d'alimentation électrique, ainsi que la fibre optique et la mise en place des installations techniques contenues dans une baie de brassage installée dans le « bureau des adjoints » au premier étage de la Mairie. Fort heureusement ces travaux de VRD « Voirie et Réseaux Divers », à la charge exclusive de l'opérateur ORANGE, ont pu être réalisés sans détérioration du parvis de la Mairie mais non sans mal par le biais des fourreaux existants avec la création d'un regard en pied de mur de la Mairie.

La poursuite des travaux à compter du 13 mai concerne l'installation proprement dite des deux antennes 4 G sur les faces latérales de la souche de cheminée de la Mairie et le câblage jusqu'à la baie de brassage.



Eu égard aux diverses démarches tant techniques qu'administratives, la mise en service technique est fixée quant à présent à la première semaine de juillet prochain.

Gageons par conséquent qu'il nous soit possible de célébrer comme il se doit les bienfaits de cette réalisation technique tant attendue à l'occasion de la Fête Nationale.

Le Maire